Image not found or type unknown

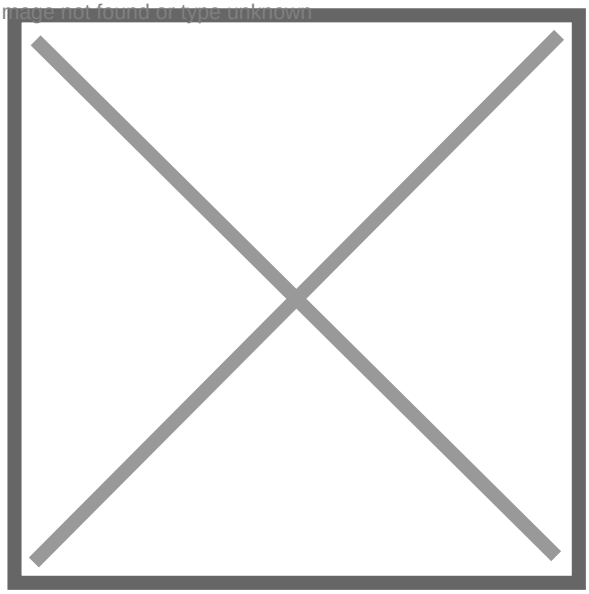

Droit de préemption sur la vente d'un terrain

Par **Sissy13**, le **27/05/2013** à **10:32**

Madame, Monsieur,

Si je signe un compromis de vente avec un promoteur immobilier, dans lequel il s'engage à acquérir mon terrain à un prix bien plus élevé que celui proposé par la mairie, le DPU peut-il être alors annulé ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement,

Sissy.

Par **alterego**, le **28/05/2013** à **09:28**

Bonjour,

Non. Vous n'êtes pas libre de vendre votre terrain à l'acquéreur de votre choix et aux conditions que vous souhaitez.

Cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés